



LEGTA
La Barotte
Route de Langres
21400 CHATILLON
SUR SEINE

Tel : 03.80.91.53.03
legta.chatillon@educagri.fr
www.labarotte.educagri.fr

SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'AGRONOMIE ET DU VIVANT Espace d'Initiative Locale (EIL) :

Objectifs

Le Baccalauréat Technologique est un diplôme de niveau IV qui prépare à la poursuite d'études notamment en cycle supérieur court. Il donne ainsi accès au BTS.

Il peut permettre d'intégrer les classes préparatoires aux grandes écoles et donc déboucher sur des études universitaires.

Ce baccalauréat technologique permettra d'acquérir la capacité professionnelle agricole.

Conditions d'entrée

Pour les candidats titulaires d'un BEPA ou d'un BEP, après avis favorable du conseil de classe de l'établissement d'origine, l'issue de la classe de Seconde Générale et Technologique,

ou à l'issue d'une classe de Seconde professionnelle après avis favorable du conseil de la classe d'origine.

Organisation - Durée de la Formation

L'organisation de la formation :

- Un tronc commun général et technologique organisé en 9 matières qui précise la culture commune scientifique et technologique (spécifique à l'enseignement agricole) relative à l'agriculture, aux territoires et à la société, au fait alimentaire, à la gestion du vivant.
- Un Espace d'Initiative Locale (EIL) permet le choix d'un enseignement spécifique. L'objectif général de ce module EIL est lié à l'approfondissement d'un univers technologique en liaison avec les potentialités locales. Il n'est pas déterminant pour le choix de l'orientation de l'élève.

Cycle de 2 ans à temps plein, comprenant 8 semaines de stage :

- 5 semaines de stage individuel : 3 semaines sur la scolarité, 2 semaines sur les vacances. Les stages se font en relation avec l'enseignement. Ils permettent l'élaboration d'un dossier évalué au cours d'épreuves terminales pour l'obtention du Bac Pro.
- 3 semaines de stages collectifs, visites techniques.

Examen – Diplôme délivré

Le Diplôme délivré est le **Baccalauréat Technologique «Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant»**.

L'obtention du diplôme dépend

- pour 33% en contrôle continu (CCF) pendant les deux années de formation,
- pour 67% en 8 épreuves terminales dont la constitution d'un dossier sur un thème technologique en rapport avec la spécialité du Baccalauréat S.T.A.V.

Poursuite d'études

Poursuite d'études vers :

- Le Baccalauréat Technologique série S.T.A.V donne accès à l'enseignement supérieur court (B.T.S., D.U.T.) ou aux formations longues (Universités, Écoles d'Ingénieurs...)
- B.T.S.A. (Brevet de Technicien Supérieur Agricole),
- B.T.S. (Ministère de l'Éducation Nationale, avec dérogation),
- D.U.T. : Diplôme Universitaire de Technologie (Ministère de l'Éducation Nationale),
- B.P. J.E.P.S. Activité Equestre (remplace le monitorat ou B.E.E.S. 1),
- Concours administratifs.

